



MAIRIE DE SAULZAIS LE POTIER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice 11
Présents : 11
Nombre de suffrages : 11
Pour : 11

Date de convocation
07 avril 2025

Date d'affichage
22 AVR. 2025

publication sous forme
électronique
<https://saulzais-le-potier.e-monsite.com/>

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à 19h l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CARDONEL Gérard.

Etaient présents :

M. ACCOLAS Didier, Mme AUDOUSSET Pierrette, M. CARDONEL Gérard, Mme CHIROL Nadine, M. DAUMIN Olivier, DELAGE Bruno M. DOLLET Jean-Jacques, Mme DURIS Béatrice M. ESMOINGT Guy, Mme NUYTENS Aline, Mme STOCKER Hélène

a été nommée secrétaire de séance : Mme DURIS Béatrice

Numéro interne de l'acte : 2025-04-01

Objet : Sinistre Boulangerie du 22 janvier 2025 : mise en place d'une facturation de remboursement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une entreprise de nettoyage dénommée « Mission Nettoyage », dont le siège social est situé à Saint Amand Montrond (cher), est intervenue le 22 janvier 2025 dans le fournil de la boulangerie située 32 place du Marché.

A la suite de cette intervention, la commune a constaté que les appareils électriques ont été endommagés suite au nettoyage effectué au Karcher.

Les devis de réparations effectués par l'Entreprise PB Equipement située à Avord s'élève à 3 431.40 € pour le four et 2 489.70 € pour 1 chambre de pousse.

Afin d'obtenir le remboursement du montant des réparations, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à émettre un titre de recettes adressé à M. MAUTRET Volodia, ancien gérant de la Société « Mission Nettoyage » qui a été dissoute depuis le sinistre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre un titre de recettes auprès de M. MAUTRET Volodia pour un montant de 3 431.40 € d'une part et 2 489.70 € d'autre part ;

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.



Le Maire
Gérard CARDONEL

La secrétaire de séance
Béatrice DURIS